

Initier un prélèvement sanguin pour un bilan lipidique

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

- Évaluer l'état physique et mental d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques, selon une ordonnance médicale.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

PROFESSIONNEL(S) VISÉ(S) :

Tout membre de l'équipe infirmière du GMF Centre médical Laval faisant le suivi de la clientèle inscrite au GMF.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE :

Oui Non Si oui, lequel :

CLIENTÈLE(S) VISÉE(S) :

- Tout patient inscrit au GMF centre médical Laval, dans le cadre d'un suivi systématique, qui présente des facteurs de risque de maladies coronariennes chez qui, dans le dossier médical, un bilan lipidique est absent.
- Tout patient inscrit au GMF centre médical Laval chez qui, dans le dossier médical, un bilan lipidique sanguin est présent mais date de plus de 26 semaines.

INTENTION(S) CLINIQUE(S) :

- Instaurer un dépistage rapide d'hypercholestérolémie
- Instaurer un traitement de façon rapide chez le patient nécessitant une telle intervention.
- En bénéficiant d'un dépistage précoce, le patient pourra ainsi bénéficier d'un traitement plus rapide et ainsi diminuer les risques de maladies coronariennes.
- Le patient pourra recevoir l'enseignement et la documentation nécessaire afin d'améliorer sa situation de santé.
- Assurer un suivi plus strict en vérifiant l'atteinte ou la non atteinte des valeurs cibles selon les lignes directrices actuelles en matière d'hypercholestérolémie. (Voir références)

CONDITION(S) D'INITIATION :

- Tout patient GMF ayant reçu une demande de référence aux membres de l'équipe infirmière de la part du médecin traitant
- Tout patient inscrit au GMF qui se présente à la clinique pour un suivi infirmier.
- Le client doit avoir été rencontré par un membre de l'équipe infirmière afin de déterminer l'indication ou non d'instaurer un prélèvement sanguin pour un bilan lipidique.

CONTRE INDICATION(S) :

- Clientèle pédiatrique (de moins de 18 ans).

EN VIGUEUR LE : 28 avril 2008	DATE PRÉVUE DE RÉVISION :	N° : OC-GMF/CML-002
RÉVISÉ LE :	PAGE : 1 DE : 3	

Initier un prélèvement sanguin pour un bilan lipidique

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

- Évaluer l'état physique et mental d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques, selon une ordonnance médicale.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

DIRECTIVE(S) :

- Le patient inscrit au GMF qui, après avoir rencontré son médecin traitant, a reçu une demande de référence afin de rencontrer un membre de l'équipe infirmière du GMF Centre médical Laval.
- Le client est rencontré par un membre de l'équipe infirmière afin de débiter un programme d'enseignement sur l'hypercholestérolémie.
- À la révision du dossier par le membre de l'équipe infirmière du centre médical Laval, celui-ci vérifie la date du dernier bilan lipidique.
- Si le dernier bilan lipidique sanguin date de plus de 26 semaines : le membre de l'équipe infirmière détermine l'utilité d'instaurer un prélèvement sanguin pour une analyse de bilan lipidique chez ce patient et complète la requête.
- S'il y a nécessité d'instaurer cette ordonnance collective, le membre de l'équipe infirmière procède.
- Le membre de l'équipe infirmière remplit le formulaire relié à cette ordonnance collective afin de la mettre en application.
- Suite à ces étapes, le membre de l'équipe infirmière remplit la requête de laboratoire délivré par la Cité de la santé de Laval afin de faire exécuter le bilan lipidique (Triglycérides, Cholestérol-HDL, Cholestérol-LDL, Cholestérol total, Ratio Cholestérol HDL/Cholestérol total).
- Le membre de l'équipe infirmière dirige le patient vers une ressource où le prélèvement sanguin sera effectué en demandant d'acheminer les résultats au médecin traitant.
- Dès la première rencontre avec le membre de l'équipe infirmière, le client bénéficiera d'un enseignement sur l'hypercholestérolémie, sur ses risques cardio-vasculaires et sur les moyens non pharmacologiques pour diminuer le risque de développer une maladie cardio-vasculaire.
- Lors de la rencontre qui suit la réception des résultats du bilan lipidique, l'indice de Framingham sera évaluée afin de déterminer le degré de risque cardiovasculaire du client.
- Selon l'évaluation de l'indice Framingham, si le risque d'atteinte cardio-vasculaire est modéré ou sévère et qu'aucune thérapie pharmacologique n'est en cours, alors le membre de l'équipe infirmière avise le médecin traitant.

RÉFÉRENCE(S) :

- Société canadienne de cardiologie (Programme «À cœur d'y voir clair», 2006).

EN VIGUEUR LE : 28 avril 2008	DATE PRÉVUE DE RÉVISION :	N° : OC-GMF/CML-002
RÉVISÉ LE :	PAGE : 2 DE : 3	

Initier un prélèvement sanguin pour un bilan lipidique

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

- Évaluer l'état physique et mental d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques, selon une ordonnance médicale.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

PERSONNE(S) ET/OU INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

- Dre Sophie Major
- Sandrine Alarcon, infirmière clinicienne
- Valérie Tordjman, infirmière clinicienne
- Déitan Bourget, infirmier clinicien
- Comité sur l'application de la Loi 90 DSI-CSSSL

RÉDIGÉ PAR

Martin Desaulniers
Infirmier clinicien

original signé
Signature

2008-10-09
Date

APPROUVÉ PAR

Médecin	Signature
Dr Jacques Bélanger, n° de permis 1795897	<i>original signé</i>
Dr Michel Breton, n° de permis 1803147	<i>original signé</i>
Dre Annie Desruisseaux, n° de permis 1041912	<i>original signé</i>
Dre Suzanne Fleurent, n° de permis 1846112	<i>original signé</i>
Dr Jacques Fournier, n° de permis 1791243	<i>original signé</i>
Dre Annie Gobeil, n° de permis 1981141	<i>original signé</i>
Dr Denis Harris, n° de permis 1682335	<i>original signé</i>
Dre Christine Joly, n° de permis 1920693	<i>original signé</i>
Dr Daniel Laurin, n° de permis 1872365	<i>original signé</i>
Dre Marie-Claude Lavigne, n° de permis 1010362	<i>original signé</i>
Dre Geneviève L'Écuyer n° de permis 1981364	<i>original signé</i>
Dre Manon Lefebvre, n° de permis 1881283	<i>original signé</i>
Dre Patricia Lord, n° de permis 1042183	<i>original signé</i>
Dre Sophie Major, n° de permis 1931419	<i>original signé</i>
Dre Marie Martineau, n° de permis 1881317	<i>original signé</i>
Dr Robert Paré, n° de permis 1831247	<i>original signé</i>

EN VIGUEUR LE : 28 avril 2008

DATE PRÉVUE DE RÉVISION :

N° : OC-GMF/CML-002

RÉVISÉ LE :

PAGE : 3 DE : 3